



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

grandes écoles

Question écrite n° 36822

Texte de la question

Mme Danielle Auroi alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la suppression de l'allemand des concours d'entrée aux grandes écoles agronomiques et vétérinaires (filière BCPST). Première langue maternelle en Europe, langue de notre premier partenaire économique et commercial, l'allemand disparaît peu à peu des programmes d'enseignement dès le secondaire et, inévitablement, dans l'enseignement supérieur. Alors que nous fêtons cette année le cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée, et que le couple franco-allemand est célébré à l'envi de part et d'autre du Rhin, la pratique de l'allemand décroît, non seulement en première langue étrangère, où elle est extrêmement minoritaire par rapport à la langue anglaise, mais désormais également en tant que seconde langue étrangère, surpassée par l'enseignement de l'espagnol. Malgré l'accroissement des échanges d'étudiants dans le cadre du programme européen Erasmus et malgré de véritables réussites, telles que la création de l'université franco-allemande (UFA), l'allemand est relégué au second plan, loin derrière l'anglais. À cet égard, l'absence de dispositions renforçant la pratique de la langue allemande dans le récent projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche, et la suppression de l'allemand des concours d'entrée aux grandes écoles agronomiques et vétérinaires constituent autant de signaux inquiétants d'un recul inexorable de l'allemand au profit de l'anglais et des autres langues étrangères. Elle lui demande dès lors de lui exposer les raisons de cette suppression, ainsi que les propositions du ministère pour endiguer le recul de la pratique de l'allemand dans ce cursus universitaire.

Texte de la réponse

Le projet initialement envisagé par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) prévoyait uniquement une évaluation en langue anglaise dans les différentes voies du concours. Ce choix devait et doit toujours permettre de répondre aux exigences de la commission des titres d'ingénieur (CTI), qui conditionne l'obtention du titre d'ingénieur à l'attestation d'un niveau B2 en langue anglaise, certifié par un test externe reconnu, mais également aux exigences du référentiel du diplôme vétérinaire. Sollicitée notamment par l'association pour le développement de l'enseignement de l'allemand en France, la direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAAF, en accord avec l'inspection générale de l'éducation nationale, a décidé de compléter les épreuves écrite et orale d'anglais de la voie A (filière biologie, chimie, physique et sciences de la terre) du concours en introduisant une épreuve de langue facultative à l'écrit, hors anglais.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Auroi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36822

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9375

Réponse publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10562